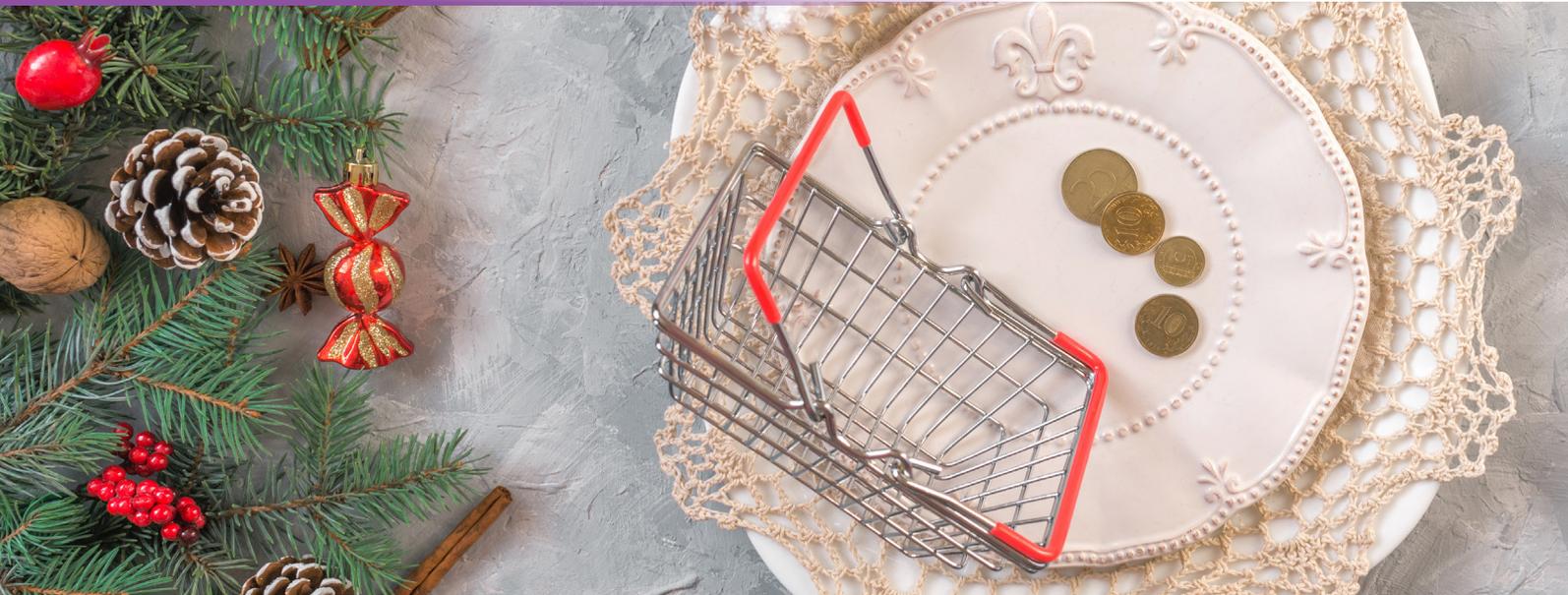


L'écho des RETRAITÉS

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé
Section Nationale des Retraités

Décembre 2023



au SOMMAIRE

ÉDITO 2

SOCIAL
CHASSE À LA FRAUDE SOCIALE
TOUS AZIMUTS 3

CONGRÈS FÉDÉRAL
UN CONGRÈS DE BILAN,
D'ENGAGEMENT ET
D'AMBITION MOTIVANT 4
RÉSOLUTION DE LA SECTION 6

AGIRC-ARCCO
CONTENU DE L'ACCORD 7

MÉDICO-SOCIAL
SERVICE À LA PERSONNE :
SORTIR DE LA PRÉCARITÉ 8

SERVICES PUBLICS
UN BILAN ACCABLANT 10

INFOS PRATIQUES
CALENDRIER DES VERSEMENTS
CNRACL 2024 12

Oui !

Il faut l'indexation pérenne des retraites et des salaires

Le taux de pauvreté ne diminue pas. Ce taux correspond au nombre de ménages qui possèdent un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population, soit 1102€/mois pour une personne vivant seule et 2314€ pour un couple.

Le taux de privation matérielle et sociale atteint 14 % de la population de l'hexagone, soit son plus haut niveau depuis 2013.

En parallèle, le nombre de bénéficiaires des Restos du Cœur explose face à la hausse des prix à la consommation. En 2023, près de 1,3 millions de personnes ont bénéficié des repas distribués par l'association contre 1,1 million en 2022. L'association assure 35 % de l'aide alimentaire en France et s'attend à distribuer près de

170 millions de repas en 2023, soit une hausse de 30 millions par rapport à 2022.

Quelques chiffres aberrants :

- En 2022, plus de 4,15 millions de personnes sont mal logées.
- 18 % des Français vivent à découvert en 2023, soit 3 points de plus qu'en 2022.
- 19,2 % des ménages déclarent ne pas pouvoir chauffer suffisamment leur logement en 2024, contre 6,1% en 2021 et 5 % en 2018.
- En 2022, 26 % des Français déclarent être dans l'incapacité financière de remplacer des meubles usagés, ou de manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les jours.



- En 2023, 24 % des Français déclarent ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances hors du domicile.

Devant cette liste de privations non exhaustive, la question qui nous est posée face à cette situation n'est pas simplement et inexorablement l'augmentation de budget des associations d'aides alimentaires mais bien entendu celle de l'augmentation générale comprenant pensions et salaires ; c'est une urgence sociale, économique et sociétale.

Quand l'Etat français vote une loi de programmation militaire de 431 milliards d'euros pour 2024/2030 quand les dividendes versés aux actionnaires ont atteint des records (les 1200 entreprises les plus importantes ont versées 568,1 milliards d'euros en 2023 soit un bond de 4,9 % par rapport à la même période en 2022), la France est d'ailleurs le pays record pour le versement des dividendes !

Cette situation est insupportable et ne peut perdurer quand au même moment de nom-

breux retraités affirment « *avoir l'impression de compter les centimes* ». C'est pourquoi nous, militants FO de la Section nationale des Retraités, en plein accord avec notre Fédération, exigeons l'augmentation générale pérenne des pensions et des salaires par le retour à l'indexation sur les prix.

Nous prendrons nos responsabilités syndicales et militantes en impulsant avec l'aide de notre Confédération et de notre Fédération, toutes les initiatives nécessaires pour faire aboutir nos revendications.

2024 doit être synonyme de pouvoir d'achat ; avec FO, le syndicat du bulletin de pension et de la feuille de paye, notre fierté !



Le Bureau de la Section vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !

Chasse à la fraude sociale tous azimuts

Annoncé fin mai 2023, le plan d'action du Gouvernement contre la fraude sociale cible certes les employeurs et professionnels de santé, mais stigmatise surtout les allocataires.

La fraude sociale, on le sait, revêt plusieurs facettes. Elle porte à la fois sur les recettes de la Sécurité sociale, à savoir les cotisations sociales non versées par les entreprises, et sur le versement indu et frauduleux des prestations de santé, de solidarité ou de retraites.

Entre 2018 et 2022, les URSSAF ont détecté plus de 3,5 milliards d'euros de fraude à la suite de contrôles, notamment dans le bâtiment, les travaux publics, les services aux entreprises, les transports ou encore le commerce.

La lutte contre le travail illégal s'est complexifiée ces dernières années avec le phénomène des entreprises dites « éphémères » dont l'objectif est de bénéficier de différentes aides, par exemple en embauchant de faux salariés, puis en faisant liquider l'entreprise. Les micro-entrepreneurs travaillant sur les plateformes de travail sont également dans le viseur du gouvernement, près de 90 % des chauffeurs VTC et 73 % des livreurs sous-déclarent leurs revenus, voire ne déclarent rien.

Les objectifs fixés demeurent en actes modestes face à l'étendue du problème, d'autant qu'il faut récupérer les créances détectées, le taux de recouvrement de la fraude au travail illégal serait de l'ordre de 10 % (788 millions d'euros en 2022), quand le manque à gagner lié au travail dissimulé est estimé entre 5,6 et 7 milliards d'euros/an.

Une stigmatisation des allocataires

Nous constatons surtout que ce dispositif tend à la stigmatisation des allocataires, ce que dénoncent les syndicats. Le coût de la fraude à

l'ensemble des prestations sociales se situe entre 6 et 8 milliards d'euros/an ; l'économie pour les finances publiques résultant du non-recours à nos aides est bien supérieure.

Les syndicats se disent déçus des mesures concernant la traque aux surfacturations des professionnels de santé ; les fraudes aux fautes commises par des médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens et transporteurs de patients qui représentent en effet un montant estimé entre 1,1 et 1,3 milliards d'euros, soit 3 à 7 % des dépenses d'assurance maladie concernée.

La fraude fiscale écrase la fraude sociale

L'État devrait mettre en place un dispositif permettant à des centaines de milliers d'allocataires potentiels de pouvoir percevoir les prestations auxquelles ils peuvent prétendre, et qu'ils ne touchent pas, soit par méconnaissance, soit par nonaccès au numérique, ceci concerne bien sûr le RSA mais aussi des prestations familiales, des aides au logement ou encore des prestations d'accès aux soins.

Ces dispositifs ne sont pas mis en place car ils nécessiteraient des milliers de créations d'emplois dans les caisses d'allocations familiales, dans les conseils départementaux, nécessitant des efforts financiers que l'on pourrait financer par le recouvrement de la fraude fiscale et qui seraient dédiés à ces objectifs.

En conclusion, pour FO, nous disons « oui » au recours renforcé de la lutte à la fraude fiscale, permettant ainsi de couvrir l'ensemble des besoins sociaux des allocataires connus ou potentiels, actifs et retraités. C'est ce que l'on appelle la justice sociale redistributrice et ne laissant aucun de nos concitoyens de côté !



Un congrès de bilan, d'ambition et d'engagement motivant



La Section nationale des Retraités a participé au 29^{ème} congrès de notre Fédération qui s'est tenu au parc des expositions de Dijon du 2 au 6 octobre 2023.

Il a réuni 2000 congressistes enthousiastes qui ont débattu pendant 5 jours en séance plénière et en séances de branches, révélant par-là la même la vitalité de notre fédération et la force des militants qui la compose.

Le congrès s'est ouvert par le très dense rapport d'activité présenté par le Secrétaire général, Didier BIRIG, qui a relaté avec une très grande précision et richesse l'activité fédérale pendant les quatre années du mandat qui ont suivi le congrès fédéral de Rouen.

Il a rappelé, entre autres, la situation exceptionnelle à laquelle a été confronté l'ensemble des agents des fonctions publiques avec l'apparition de la crise sanitaire dûe au virus Covid-19, en plus du combat contre la contre-réforme des

retraites. Il a rappelé combien cette crise sanitaire a démontré à nos concitoyens les failles du système de santé notamment par le non-respect des obligations par les pouvoirs publics et les employeurs la santé et la sécurité des agents au travail.

Il a rappelé l'attachement de la Fédération aux services publics républicains, au service de tous, basés à la fois sur les besoins réels de la population et garantissant leur égal accès sur tout le territoire.

Il a condamné la politique de privatisation et de déréglementation issue de la loi de la transformation du service public qui porte atteinte à la fois au statut du fonctionnaire et aux services publics.

Il a exigé le maintien et la création d'emplois statutaires à temps complet nécessaires pour l'avenir des missions de services publics.

Il a rappelé notre exigence de défense de l'hôpital public et des collectivités territoriales.

À la suite de la présentation du rapport d'activité, les congressistes ont été nombreuses et nombreux à intervenir pour le compléter et conforter la position fédérale. Ils ont par ailleurs souligné la cohérence de l'engagement syndical entre les structures de notre Fédération, qu'elles soient nationales, régionales, départementales ou locales. De congrès fédéral en congrès fédéral, le nombre et la qualité des interventions sont en progression constante, ce qui démontre la très bonne santé de notre Fédération. Ce que confirme d'ailleurs l'augmentation de la syndi-

calisation, les résultats électoraux et la qualité des accords signés (tels que le Ségur de la santé).

Parmi ses nombreuses interventions, plusieurs ont évoqué la situation de notre caisse de retraite (la CNRA) rappelant au passage la qualité de la campagne électorale de notre Fédération et de la Section nationale des Retraités à l'occasion des dernières élections de la caisse laquelle n'a malheureusement pas donné les résultats escomptés. Les camarades rappellent l'importance de l'information et de sa diffusion sur le développement de la politique notamment sociale de notre caisse de retraite pour préparer les prochaines échéances électorales lesquelles doivent permettre à notre organisation de reprendre une place prépondérante dans les instances de la CNRA.

De nombreux camarades se sont également exprimés pour rappeler l'importance de la création de sections de retraités dans chaque département, permettant ainsi de fidéliser nos adhérents lors du passage entre actifs et retraités. Cela permet de sauvegarder compétence et acquis syndicaux bien utiles pour la mémoire collective et surtout rappeler qu'être retraités n'empêche pas de rester un militant FO attaché à son syndicat en gardant des liens avec les structures d'actifs. Ils participent aussi aux actions syndicales, au rayonnement et au développement de FO.

Le congrès s'est conclu par la discussion et l'adoption des résolutions, celles des services de santé et celle des services publics. Véritables outils pour les combats syndicaux qui nous attendent, elles permettent à nos structures militantes d'avoir les arguments pour aller devant les salariés afin de partager nos ambitions revendicatives et de développement.



Françoise LEFEVRE
Secrétaire générale de
la Section nationale
des Retraités FO



La dernière résolution adoptée par le congrès à l'unanimité est celle présentée par la Section nationale des Retraités.

Elle est ambitieuse, revendicative et empreinte de la volonté syndicale que les retraités et les actifs marchent d'un même pas pour la défense des intérêts matériels et moraux de l'ensemble des salariés relevant de notre Fédération. Le congrès s'est conclu par une intervention de notre Secrétaire général qui au nom du Secrétariat et du Bureau fédéral, s'est félicité de la haute tenue de notre 29^{ème} congrès et réaffirmant la volonté de la Fédération de faire aboutir nos revendications.

Vive FO, vive la Fonction Publique, vive la Fédération et toutes ses branches associées !

Résolution de la Section

Réunie à Dijon du 2 au 6 octobre 2023, la Section nationale des Retraités, en accord total avec la Fédération FO SPS, fait sienne la résolution approuvée par le dernier Comité exécutif de l'UCR-FO, réuni à Paris les 14 et 15 juin 2023.

La Section nationale des Retraités (SNR) dénonce la faible revalorisation des retraites des secteurs public et privé. Les 0,8 % d'augmentation des pensions octroyées au 1^{er} janvier 2023 et les 4 % en 2022 sont vécus comme une véritable provocation face à une inflation estimée officiellement à plus de 10 % en 2022. Cette augmentation entérine de fait une nouvelle perte de pouvoir d'achat et pèse lourdement sur le budget des retraités. Ainsi :

- 13 % des retraités ont recours à des associations caritatives, à des magasins de déstockage pour se nourrir.
- 49 % des retraités renoncent à des dépenses telles que la culture, les sports et les loisirs.
- 22 % des retraités renoncent à des soins.
- 33 % des retraités accèdent difficilement aux transports urbains et l'écart se creuse en particulier dans les zones rurales.

La SNR exige le maintien et l'amélioration des droits aux pensions de réversion, et ce, sans condition de ressources pour l'ensemble des régimes.

La SNR réclame et exige une revalorisation des pensions et des salaires à hauteur minimale de l'inflation afin d'endiguer la paupérisation des retraités et des salariés.

La SNR exige le rétablissement de la demi-part supplémentaire pour les parents isolés, veuves et veufs, divorcé(e)s, qui ont élevé des enfants.

La SNR dénonce toujours le fait que la contribution additionnelle de solidarité de +0,3 % du montant brut de la pension acquittée depuis le 1^{er} avril 2013 par tous les retraités imposables, dont l'objet est de financer le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie, est détournée de son objet (pour partie) depuis cette date.

La SNR réaffirme la demande de prise en charge (en tout ou partie) du montant des complémentaires santé des retraités.

La SNR constate une fois de plus que les retraités supportent et supporteront encore l'intégralité de l'inflation.

CNRACL

La Section nationale dénonce le gel de la valeur du point d'indice qui détermine le calcul de la retraite des fonctionnaires, et qui mettra à terme la trésorerie de la CNRACL en très grande difficulté financière, et ce n'est pas l'augmentation de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023 qui améliorera durablement les choses.

Elle dénonce également les objectifs de réduction des dépenses publiques (Collectivités et Services Santé notamment) axés prioritairement sur les diminutions d'effectifs par le biais de la masse salariale.

Réforme des retraites

Votée sans l'assentiment des salariés, la Section exige le maintien de la CNRACL telle qu'elle existe depuis 1945.

Elle s'opposera, avec notre Fédération, à la mise en cause de notre régime de retraite et à la confiscation de la trésorerie nécessaire à l'équilibre du régime.

Enfin, elle s'engage à mener en convergence avec les agents de l'Etat, des actions en vue de sauver le régime spécial de retraite des trois fonctions publiques.

NON, LES RETRAITES N'ACCEPTERONT PAS DE DEVENIR LA VARIABLE D'AJUSTEMENT DES COMPTES SOCIAUX !

La Section nationale FO, avec ses sections locales de retraités, et en plein accord avec la Fédération FO SPS, est décidée à continuer la campagne de syndicalisation des retraités et futurs retraités de sorte à constituer, actifs et retraités, le nécessaire rapport de FORCE pour la satisfaction des revendications et de leur ayant-droits.

A cette fin, la Section prendra toute sa part au sein des structures confédérales et fédérales de retraités conduite par FO.

Fait à Dijon le 6 octobre 2023

Contenu de l'accord AGIRC-ARRCO

FO a obtenu une revalorisation des pensions de 4,9 % au 1^{er} novembre 2023, plus importante que celle que proposait le patronat.

Nous avons également obtenu la suppression du coefficient de solidarité (bonus-malus) de manière totale et pour tous ! Le malus sera supprimé à compter du 1^{er} décembre 2023 pour les nouveaux retraités et à compter du 1^{er} avril 2024 pour les personnes impactées par un malus mais ayant déjà pris leur retraite avant le 1^{er} décembre 2023. Le bonus est maintenu pour ceux qui en bénéficient déjà afin qu'ils ne le perdent pas. Il disparaîtra pour celles et ceux nés à compter du 1^{er} septembre 1961 (première génération impactée par la réforme des retraites) pour des pensions liquidées au 1^{er} décembre 2023.

L'accord prévoit la mise en place, d'ici la fin du premier semestre 2024, d'un groupe de travail paritaire chargé de définir des dispositifs de solidarité en direction des allocataires du régime AGIRC-ARRCO, articulés avec les dispositifs déjà existants, ce qui répond à une de nos demandes d'une discussion ultérieure sur des dispositifs de solidarité pour les petites pensions.

FO a obtenu la sauvegarde du caractère paritaire et autonome de la gestion du régime AGIRC-ARRCO. Les interlocuteurs sociaux ont d'ailleurs précisé dans le préambule de l'accord que les ressources du régime ne devront être mobilisées que pour financer les prestations dont il assure les services à ses affiliés.

A ce propos, je voudrais dire un mot sur les velléités du Gouvernement à faire main basse sur une partie des réserves de l'AGIRC-ARRCO. Le prétexte mis en avant par l'ineffable Dussopt est de dire qu'une partie de ces ressources est le produit de sa réforme des retraites injuste et injustifiée. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce monsieur ne manque vraiment pas d'air !...

Ce qu'il aurait voulu c'est que l'AGIRC-ARRCO finance sa mesure d'augmenter les petites retraites pour qu'elles atteignent 1200 euros brut par mois !

Derrière les effets d'annonce, qu'en est-il exactement ?

L'augmentation des petites retraites c'est l'augmentation du minimum contributif (MICO) dans le

régime général qui est un véritable serpent de mer puisque la loi de 2003 prévoyait déjà qu'aucune retraite pour une carrière complète ne pouvait être inférieure à 85 % du SMIC. Le seul petit problème est que la loi n'a jamais été appliquée. « *Dura lex, sed lex* » nous répètent ceux qui nous gouvernent mais surtout quand ça les arrange...

Le Gouvernement a donc décidé de porter, au 1^{er} septembre 2023, le minimum contributif du régime général à 709,13 euros soit une augmentation de 25 euros par rapport au montant en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Et d'augmenter de 100 euros le minimum contributif majoré qui passe donc à 847,54 euros versés aux assurés qui réunissent au moins 120 trimestres au régime général.

Mais attention ! Cette augmentation ne s'appliquera que si l'assuré a une carrière complète, c'est-à-dire qu'il devra avoir cotisé 42 ans et 6 mois au 1^{er} janvier 2024 !

Et pour ceux qui sont déjà retraités ?

Le Gouvernement, grand seigneur, annonce une majoration exceptionnelle de 100 euros. Mais là encore, il ne vous dit pas tout... Pour en bénéficier, il faudra que le montant de la pension, plus cette majoration, ne dépasse pas 848 euros et à la condition d'avoir au moins 120 trimestres cotisés. Ceux qui sont en retraite depuis plus de 10 ans devront attendre septembre 2024 pour, peut-être, la percevoir !

En réalité, les 1200€, c'est de la communication gouvernementale ! Car, cerise sur le gâteau, les quelques heureux élus pourraient, selon ce dernier (c'est un conditionnel) « bénéficiaire » d'une pension brute de 1200 euros s'ils ajoutent à la retraite de base leur retraite complémentaire !

1200 € brut, c'est environ 950 € net. Je vous rappelle que le seuil de pauvreté s'établit à 1102 €...

Je me félicite donc que tous les acteurs de l'AGIRC-ARRCO aient refusé cette tentative de pillage de ce qui appartient avant tout aux salariés.

Même si aujourd'hui le Gouvernement a reculé face au tollé provoqué par sa tentative de coup de force, il nous faudra rester vigilant et dénoncer toute velléité de l'État de revenir à la charge pour remettre en cause le paritarisme en cherchant à détourner l'argent de l'AGIRC-ARRCO.

Service à la personne : sortir de la précarité

Il n'y a rien de commun entre une garde d'enfants, un bricoleur venu entretenir un espace vert ou monter un meuble à domicile et une auxiliaire de vie assistant une personne âgée dépendante. Pourtant, ces métiers ont été regroupés au sein d'un même secteur, celui des services à la personne.

Une architecture polémique qui cache mal l'hétérogénéité des activités concernées car si toutes ces activités s'exercent au domicile du particulier, elles ne répondent pas aux mêmes besoins, ni aux mêmes enjeux.

L'aide à domicile, par exemple, doit faire face au vieillissement de la population et assurer le maintien de l'autonomie des plus fragiles ; les pouvoirs publics ne s'y trompent pas puisqu'ils financent en grande partie cette activité.

Cela permet de déclarer des emplois et d'accorder des droits aux salariés. Seulement nous constatons que cette reconnaissance demeure largement insuffisante ; c'est le cas notamment pour le financement public de l'aide à domicile qui contraint les conditions de travail des personnels à un niveau difficilement compatible avec leur santé. La diversité des statuts d'emploi dans ce secteur n'est qu'une déclinaison de pré-

carité plus ou moins importante qui nuit aux conditions de vie des salariés et à la prévention des nombreux risques auxquels ils sont exposés.

Nous constatons que ces métiers cumulent accidents du travail, maladies professionnelles et inaptitude ; il est temps de revoir et de changer la donne pour ces centaines de milliers de salariés.

Aujourd'hui, quel constat pour ce secteur d'activité au développement continu ?

- ➡ De 500.000 à 2 millions d'emplois ;
- ➡ De 4 à 6 conventions collectives ;
- ➡ 4 types d'employeurs ;
- ➡ Un nombre plus que variable d'intitulés professionnels.

Depuis 2005, la politique de l'emploi réunit, au sein des services à la personne, 26 activités dont le seul point commun est de se dérouler au domicile du particulier. On y trouve trois grands ensembles :

I- Les services liés à la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap.

II- Les services liés à l'entretien du cadre de vie (ménage, repassage, jardinage, etc).

III- Les différents services (ou **autres services**) comme le soutien scolaire, l'assistance informatique, le coaching sportif, etc..).

Il s'agit d'activités dont les fonctions sont très différentes. Si l'on met de côté le dernier groupe qui représente peu d'emplois, on constate que les politiques d'emploi ont eu pour effet de rapprocher l'aide à domicile et d'emploi de domestiques.

Nous estimons que cette logique s'oppose longuement aux politiques publiques commencées à la fin des années 1990, avec la construction d'un secteur de l'aide à domicile intégré à celui du social et du médico-social. La création de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ainsi que la loi de « modernisation de l'action sociale » en soutien de l'accord interprofessionnel de l'aide à domicile associative, ainsi que la création du diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale, avait commencé à dessiner une toute autre trajectoire sur au moins trois dimensions :

- ➡ Amener l'aide à domicile dans le champ social et médico-social ;
- ➡ La finalité du service rendu ;
- ➡ Son utilité sociale loin devant la logique d'exploitation d'un nouveau gisement d'emploi.

Force Ouvrière

à la personne

soins cuisine
INFORMATIQUE
peinture couture LIVRAISON

colaire support
vau
omberie

Quelles conditions de travail pour les salariés ? (salaires et temps partiel)

La situation de l'emploi dans les services à la personne est pour le moins préoccupante. Les effectifs diminuent depuis plusieurs années ; c'est une évolution liée à la mauvaise qualité des emplois proposés, c'est un manque d'attractivité avec plusieurs handicaps constatés :

- Les rémunérations mensuelles sont faibles, avec des salaires moyens compris entre 757 et 874 euros ;
- Des temps de travail hebdomadaires faibles entre 18 et 24 heures 15 ;
- Et une partie du temps de travail n'est pas considérée comme tel et n'est donc pas rémunérée (trajet, préparation des échanges, formation).

C'est pour toutes ces raisons que FO considère que ces emplois sont trop souvent une « une trappe à précarité », les compétences mobilisées sont comme les pénibilités subies, invisibilisées car renvoyées à une sphère domestique marquée par de fortes inégalités.

Le sentiment que ces métiers sont et doivent rester accessibles à toute personne volontaire maintient une pression sur l'offre de travail et empêche la reconnaissance des qualifications méconnues.

Par contre, nous constatons que si ces blocages sont réels et lourds, des pistes d'amélioration sont possibles. Le vieillissement de la population et l'augmentation du degré de dépendance des personnes restant à domicile mettent en lumière l'importance des qualifications requises pour la prise en charge. La crise sanitaire liée au COVID19 a également participé à cette mise en lumière, en soulignant les différences de nature entre les services adressés aux personnes vulnérables et ceux de confort.

Ces signaux montrent que, pour au moins une partie des services à la personne, à savoir ceux ayant une forte utilité sociale, des changements deviennent possibles.

C'est le défi que Force Ouvrière veut imposer autant aux pouvoirs publics qu'aux employeurs, avec des revendications claires et fortes.

**REVENDIQUER
NÉGOCIER
CONTRACTER**

LES REVENDICATIONS FORCE OUVRIERE

**UN VRAI STATUT
DES VRAIS DIPLÔMES
UN TEMPS DE TRAVAIL À TEMPS PLEIN
UN VRAI SALAIRE
UNE FORMATION INITIALE ET CONTINUE
UN VRAI DÉROULEMENT DE CARRIÈRE
LA FIN DE LA PRÉCARITÉ**

Un bilan accablant dans les services publics

« Quand tout sera privé, on sera privé de tout », ce slogan montre l'attachement aux services publics, entendu comme des activités d'intérêt général qui répondent à des besoins essentiels auquel le marché seul saurait répondre correctement et qui contribuent au lien social.

A la fin des années 1990, les entreprises jouissant d'un monopole de service public de réseau (électricité, gaz, chemins de fer, postes et télécommunications) sont ouvertes à la concurrence. Aujourd'hui, certaines sont des entreprises à capital privé (Orange, ex France Telecom), tandis que d'autres, tout en ayant juridiquement la forme d'une entreprise privée, sont détenues pour tout ou partie par l'État (Aéroport de Paris, SNCF, la Poste, EDF) mais à chaque fois, les activités qu'elles exercent sont en concurrence avec d'autres acteurs du marché.

Le premier argument avancé en faveur de la privatisation et de la mise en concurrence est budgétaire, parce que l'État et les collectivités départementales dépensent moins, mieux vont s'en remettre au privé, transférer une partie du coût sur le citoyen consommateur.

Mais tout n'est pas si simple... La privatisation de l'offre ne signifie pas nécessairement que la dépense publique diminue, car elle finance le privé lucratif. Prenons l'exemple des EHPAD privés lucratifs qui bouclent leur modèle économique grâce à un prix d'hébergement élevé, mais leurs résultats bénéficièrent de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la partie sans être prise en charge par l'assurance maladie, ces établissements ne représentent que 22% des places, mais leur croissance est forte. Même chose pour les crèches. La prestation de service unique

(PSV) et la prestation d'accueil du jeune enfant (PASE) qui finance l'accueil de la petite enfance, contribuent à solvabiliser les crèches privées qui se développent, face à la frilosité des collectivités locales dans un contexte de baisse des dotations de l'État.

Concernant les tarifs, les usagers citoyens ne s'y retrouvent pas. Pour exemple, les autoroutes. Sous supers profits, le tarif des péages Vinci et Eiffage aurait dû être informé de près de 60 % en 2022, mais rien de tel ne s'est produit bien au contraire, dans un autre secteur, l'énergie, l'ouverture à la concurrence de la fourniture d'électricité n'a pas non plus fait baisser la facture des consommateurs. La même chose sur le marché des complémentaires santé où la très grande diversité des contrats disponibles rend l'offre illisible.

Un service plus cher avec un service de moindre qualité

Prenons l'enquête du journaliste Victor CASTANET (*Les fossoyeurs*) qui a démontré qu'un coût élevé ne garantissait pas une prise en charge digne, dans les EHPAD du groupe ORPEA. Payer une chambre plus de 6000€/mois n'empêche pas que la personne âgée soit laissée dans ses excréments afin de limiter le nombre de protections utilisées ; de même que le taux d'encadrement en personnel soignant est moindre (23 %) que dans les EHPAD publics (30 %).

Le désengagement de la puissance publique a pour conséquence aujourd'hui le manque de 200.000 places en crèches et à l'hôpital, plus de 80.000 lits ont été fermés ; on manque de lits et régulièrement, des patients meurent sur des brancards.

Dans les crèches comme dans les EHPAD, les

maltraitements ne sont malheureusement pas exceptionnelles.

La dégradation des conditions d'études et de travail, à l'unanimité, sous l'effet d'un sous-investissement, alimente le développement d'une offre privée plus coûteuse et surtout de moindre qualité.

ON OBSERVE UNE FORME DE DÉVALUATION DES SERVICES PUBLICS AVEC UNE QUALITÉ DE SERVICE QUI SE DÉTÉRIORE POUR CERTAINS, ET DES SERVICES HAUT DE GAMME POUR LES PLUS RICHES.



A la fin des années 1990, 7 % des étudiants se dirigeaient vers l'enseignement supérieur privé, ils sont aujourd'hui 21 %, conséquences du désengagement de l'État.

Nous constatons une qualité de service public qui se détériore et devient rationné pour la plupart des usagers, en particulier ceux aux revenus faibles ou moyens, et des services

hauts de gamme pour les plus riches qui bénéficient aussi d'importants financements publics.

Pour Force Ouvrière, le service public doit rester ou revenir à l'idée que chacun contribue selon ses capacités et reçoit le même niveau de service, sinon avec la tarification qui ouvre une brèche dans le pacte social républicain.

INFOS PRATIQUES

Echéance	Date de règlement
JANVIER	29 janvier
FÉVRIER	27 février
MARS	27 mars
AVRIL	26 avril
MAI	29 mai
JUIN	26 juin
JUILLET	29 juillet
AOÛT	28 août
SEPTEMBRE	26 septembre
OCTOBRE	29 octobre
NOVEMBRE	27 novembre
DÉCEMBRE	24 décembre

CALENDRIER DES VERSEMENTS CNRACL 2024

BULLETIN D'ADHÉSION - SECTION NATIONALE DES RETRAITÉS



Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

Appartenance : Services Publics : Services de Santé :